

Cahier d'acteurs

Les propos tenus au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que son auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.



N°38 Juillet 2010



Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Picardie.

Au nom des entreprises et des territoires de la région, la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Picardie se prononce en faveur de la création d'une ligne ferroviaire reliant ROISSY à CREIL et AMIENS.

Contact : «Hôtel Bouctot-Vagniez»
36, rue des Otages - CS 23701 - 80037 AMIENS Cedex 1
T 03 22 82 80 80 - F 03 22 82 80 81
www.picardie.cci.fr
crci@picardie.cci.fr

Liaison Roissy-Creil-Amiens Un projet essentiel, une infrastructure bénéfique au plus grand nombre.

La Picardie bénéficie d'une position géographique remarquable. A proximité immédiate de Paris et de l'Ile-de-France, proche de Lille, elle est à la croisée des grands axes européens d'échanges.

Les grands groupes industriels ont depuis longtemps montré leur intérêt pour notre région. La Picardie est ainsi l'une des toutes premières régions françaises pour le poids de ces établissements dans son tissu industriel.

L'axe Paris-Lille est également porteur de freins structurels pour le développement de notre région. Création d'entreprises, emplois des cadres, activités tertiaires... les indicateurs montrent que le développement picard a pâti quelque peu du développement des régions limitrophes.

Toutefois la mutation économique de la région est en marche, reposant principalement sur trois axes :

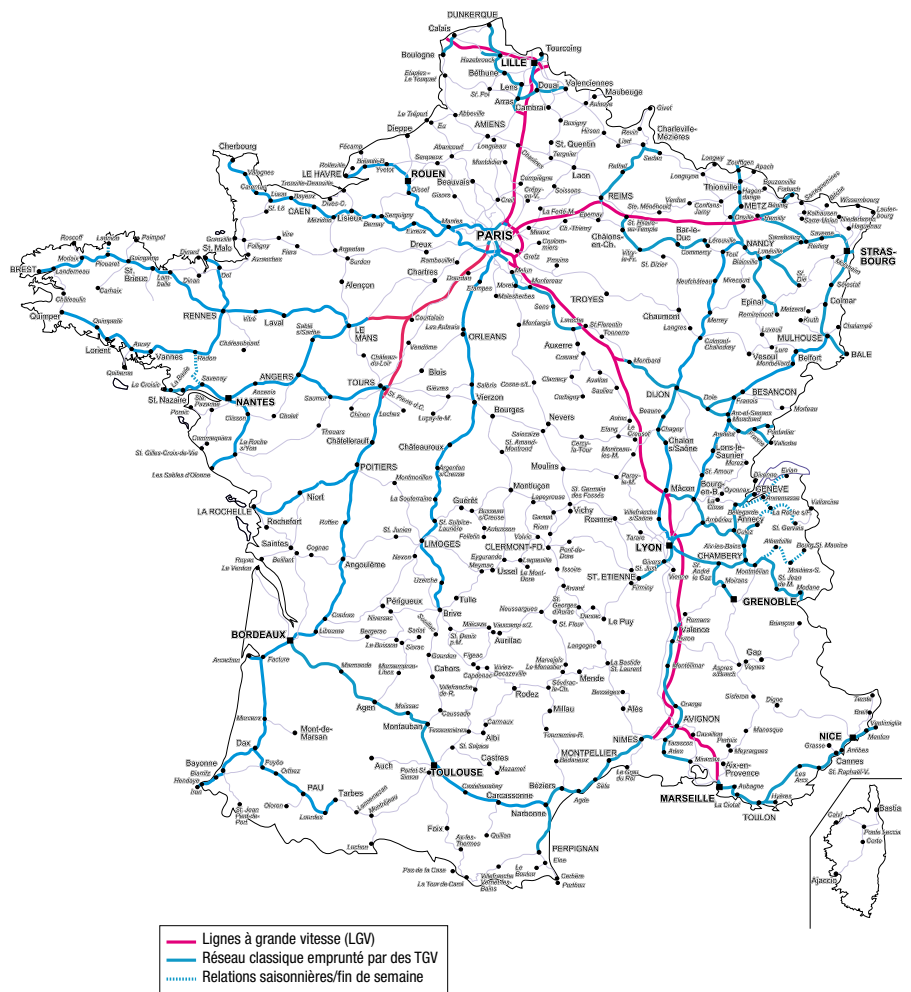
- une ouverture grandissante de son industrie et de son économie aux échanges internationaux ;
- le renforcement de la compétitivité et de l'innovation des entreprises de son territoire, concrétisé par la mobilisation autour des pôles de compétitivité (en particulier I-trans et IAR, pôles à vocation mondiale) ;
- l'accueil et le développement d'activités tertiaires de haut niveau, permettant la constitution de véritables pôles tertiaires supérieurs au sein des grandes agglomérations régionales.



Ce développement nécessite de penser et de mettre en place des infrastructures de qualité et bénéfiques aux territoires, qui auront un effet d'entraînement pour l'activité économique et la population.

La Picardie ne bénéficie réellement que d'une seule ligne et d'une seule gare TGV, ne desservant directement aucune ville majeure. Le succès grandissant de cette infrastructure montre bien l'intérêt de la région pour un transport ferroviaire rapide vers Roissy et les grandes capitales françaises et européennes.

L'enjeu de ce projet est de relier efficacement Amiens, l'ouest de la Somme et l'Oise à l'une des plus grandes plateformes aéroportuaires au monde.



Une infrastructure en faveur de l'attractivité économique de l'Oise et de la Somme

Le barreau CREIL – ROISSY permettrait de placer Amiens dans le club des villes françaises disposant d'un accès direct au TGV. En termes d'affichage comme de services, cette possibilité serait un atout majeur dans la compétition mondiale entre pôles économiques et compléterait les qualités déjà évoquées de la région.

Au-delà de l'affichage, ce raccordement direct à un nœud majeur de réseaux de transports, facilitant l'accès aux autres métropoles de province par le réseau à grande vitesse et vers le reste du monde par l'air, ouvrirait des opportunités sans commune mesure dans ce rapport coût/avantage (quelques kilomètres de lignes nouvelles et utilisation maximisée du réseau conventionnel).

Ces relations réduisant les ruptures de charges accentueraient l'effet d'entraînement, nécessaire mais encore trop faible, de la capitale régionale sur le reste de l'économie picarde. Elles crédibiliseraient la position d'alternative au développement de la métropole lilloise ou de l'Île-de-France et lui

donneraient un poids plus important dans les régions au nord de Paris.

L'effet serait direct sur un certains nombres d'activité tertiaires, en particulier liées aux services à forte valeur ajoutée, à la recherche et développement, à la formation, autant d'axes de mutations économiques régionales en émergence. Très important à Amiens, Creil et Chantilly, l'effet

Part des services aux entreprises et activités financières

	2004	2006
Picardie	26,5%	27,6%
France	34,5%	36,3

Sources Insee

serait potentiellement fort pour d'autres pôles économiques de la région : Abbeville, Beauvais, Compiègne, Saint-Quentin... ; sous réserve de réaliser les investissements et aménagements nécessaires vers ces villes.



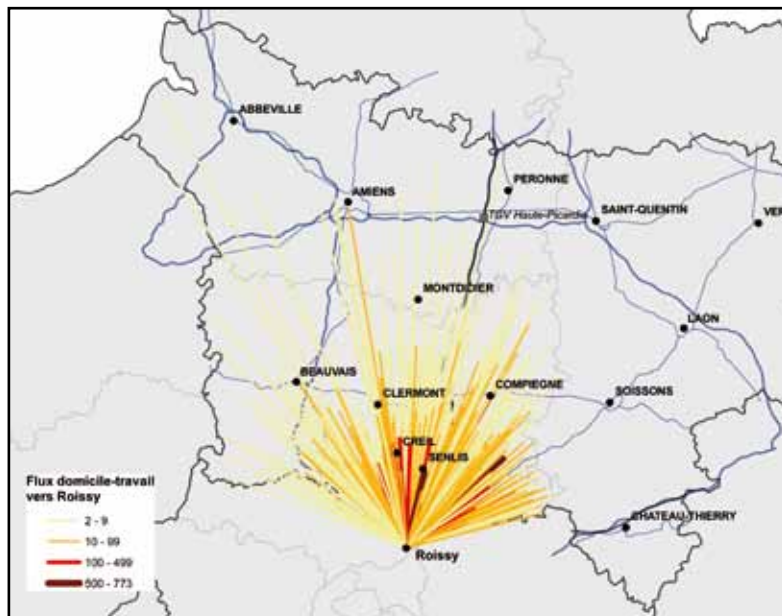
Une infrastructure en faveur de l'emploi des Picards

Le barreau CREIL – ROISSY serait une infrastructure directement et immédiatement bénéfique à un grand nombre de Picards travaillant déjà sur ou autour de la plateforme aéroportuaire. Il favoriserait également rapidement l'accès de populations plus éloignées (du Grand Amiénois en particulier) aux emplois d'un des pôles les plus dynamiques d'Ile-de-France.

Le bassin économique de Roissy emploie environ 14 900 Isariens et 16 600 Picards au total (sources Insee). Ils comptent pour 16% de l'ensemble des actifs du pôle, et placent la Picardie devant le Val d'Oise pour le nombre d'actifs employés.

Pourtant, l'accès à cette zone d'emplois est particulièrement délicat pour les Picards, et repose quasi-exclusivement sur les transports routiers, passant par des infrastructures saturées ou relativement inadaptées à l'importance de ces flux.

Le premier effet immédiat de ce projet serait d'améliorer les conditions d'accès de cette population, tant en confort qu'en durée de déplacement, remplaçant les trajets routiers par des trajets en trains régionaux.



Il ouvrirait ensuite l'accès au pôle à de nouvelles populations en élargissant grandement sa zone de rayonnement.

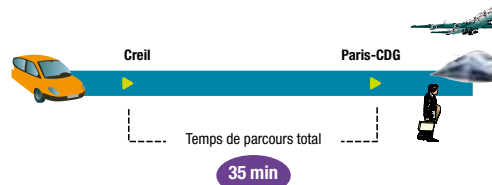
Temps de parcours avec le projet en train régional



Temps de parcours avec la navette routière Picardie-Roissy



Temps de parcours avec en voiture



Une infrastructure en faveur de l'inter-modalité

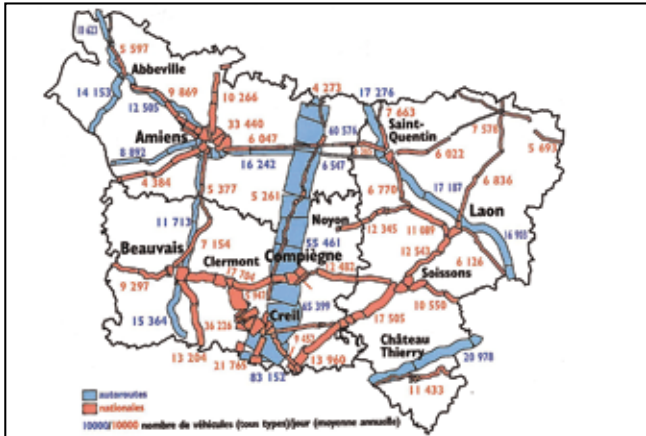
D'une manière générale, la ligne CREIL – ROISSY contribuerait fortement à la réduction des trajets en véhicules automobiles par routes et autoroutes pour l'accès à l'aéroport en faveur de liaisons ferroviaires plus simples, plus rapides et plus directes.

Le nombre de passagers intermodaux a augmenté de 40% entre 2005 et 2008 mais ne représente toujours

que 4% du trafic total en provenance ou à destination de Roissy CDG (sources : DGAC)

Cette inter-modalité air-fer concernerait aussi bien les déplacements personnels que professionnels et s'inscrirait pleinement dans une logique de développement durable.

Elle participerait à la limitation de l'augmentation



du trafic autoroutier (en particulier empruntant l'autoroute A1) et sur les axes secondaires transversaux. L'effet serait direct en particulier sur le coût environnemental et le coût humain de ce type de transport.

Enfin, ces quelques kilomètres de voies ferrées permettraient à de nombreux Picards d'éviter les transits par les gares parisiennes en faveur de l'interconnexion par la gare TGV de Roissy (aujourd'hui seulement 7% des Picards). La population picarde serait ainsi inciter à utiliser plus fortement les trains à grande vitesse pour ses déplacements.



Une infrastructure au service d'une des vocations majeures de la région

La Picardie met régulièrement en avant deux caractéristiques majeures de son territoire :

- un cadre de vie préservé, mêlant villes à taille humaine et accès à la nature ;
- un intérêt touristique unique, associant tourisme de mémoire, patrimoine architectural et sites naturels remarquables.

- population active d'Ile-de-France souhaitant bénéficier de ces nouvelles liaisons pour restaurer leur cadre de vie dans une région préservée ;
- touristes saisissant l'opportunité de découvrir l'offre touristique, naturelle et culturelle de l'Oise et de la Somme.

Le raccordement TER CREIL – ROISSY et les liaisons TGV qui s'en suivront favoriseront également l'accueil de population nouvelle :

Au-delà d'un élément supplémentaire contribuant à la renommée de la région, l'effet d'entraînement sur l'économie locale serait indéniable, dynamisant en particulier le secteur des services à la population.

Délibération

Etant entendu que le projet de barreau CREIL – ROISSY permettra de relier efficacement Amiens, l'ouest de la Somme et l'Oise à l'une des plus grandes plateformes aéroportuaires au monde, renforcera l'attractivité de la région et le rayonnement économique de la capitale régionale, favorisera l'emploi des Picards et des déplacements plus respectueux de l'environnement :

Les élus de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Picardie se positionnent en faveur du projet de barreau CREIL – ROISSY et appellent de leurs vœux la réalisation du scénario TGV + TER et l'option passage central qui présente le rapport coût / avantage le plus intéressant.

Ils soulignent cependant certains points de vigilance :

- veiller au maintien de liaisons directes de qualité entre Amiens et Paris Gare du Nord ;
- veiller à conserver une activité pour la gare TGV Haute-Picardie, en faveur en particulier de l'est de la Somme et de la région de Saint Quentin ;
- mettre en œuvre dès maintenant les aménagements et investissements permettant que ce projet serve au plus grand nombre des habitants de la région, en particulier des pôles économiques d'Abbeville, de Beauvais (aéroport), de Compiègne et de Saint Quentin (gare TGV) ;
- veiller à ce qu'aucun des projets de développement de la Picardie (autoroute A24, canal Seine-Nord, TGV Paris-Amiens-Londres, etc.) ne soit abandonné ou réfléchi sans avoir une vision globale et concertée ;
- réunir dès à présent les conditions favorisant une future liaison entre Amiens et l'Angleterre.

